

## L'ACCORD DES PEUPLES

### *Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre Mère,*

Cochabamba (Bolivie), le 22 avril 2010

Aujourd'hui notre Terre Mère est meurtrie et l'avenir de l'humanité est menacé.

Un réchauffement global de la planète de plus de 2°C, auquel nous conduirait ce que l'on appelle « l'Entente de Copenhague », entraînerait, avec 50% de probabilité, l'irréversibilité totale des dommages causés à notre Terre Mère. Entre 20 et 30% des espèces seraient menacées d'extinction. De vastes étendues de forêt seraient touchées, sécheresses et inondations affecteraient diverses régions de la planète, les déserts s'étendraient, la fonte des calottes polaires et des glaciers des Andes et de l'Himalaya s'aggraverait. De nombreux États insulaires disparaîtraient et l'Afrique subirait une augmentation de température de plus de 3°C. De même, la production alimentaire mondiale s'effondrerait avec des effets catastrophiques pour la survie des habitants sur de vastes régions de la planète. Le nombre de victimes de la faim dans le monde, qui dépasse déjà un milliard deux cents millions, augmenterait terriblement. Les transnationales et les gouvernements des pays dits « les plus développés », bénéficiant de la complicité d'une partie de la communauté scientifique, nous conduisent à un débat sur le changement climatique qui se limite à une simple question d'élévation de température et qui ne remet pas en cause son origine, le système capitaliste.

Nous sommes confrontés à la crise terminale d'un modèle de civilisation patriarcale fondé sur l'asservissement et la destruction des

êtres humains comme de la nature, processus qui s'est accéléré avec la révolution industrielle.

Le système capitaliste nous a imposé une logique de concurrence, de progrès et de croissance illimitée. Ce régime de production et de consommation vise le profit sans fin, séparant les êtres humains de la nature, exerçant sur elle une logique de domination, transformant tout en marchandise : l'eau, la terre, le génome humain, les cultures ancestrales, la biodiversité, la justice, l'éthique, les droits des peuples, la mort et jusqu'à la vie elle-même.

Avec le capitalisme, la Terre Mère n'est plus qu'une source de matières premières, et les êtres humains des machines à produire et à consommer, n'ayant de valeur qu'en raison de leurs biens et non de leurs qualités humaines.

Le capitalisme a besoin d'une puissante industrie militaire pour assurer son processus d'accumulation et prendre le contrôle des territoires et des ressources naturelles, en réprimant la résistance des peuples. Il s'agit d'un système impérialiste de colonisation de la planète.

L'humanité fait face à un grand dilemme : poursuivre sur le chemin du capitalisme, de la prédation et de la mort, ou emprunter la voie de l'harmonie avec la nature et du respect de la vie.

Nous avons besoin de créer un nouveau système qui rétablisse l'harmonie avec la nature et entre les humains. Il ne peut y avoir d'équilibre avec la nature que s'il y a équité entre les êtres humains.

Nous proposons aux peuples du monde de se réapproprier, de revaloriser et de renforcer les connaissances, la sagesse et les

pratiques ancestrales des peuples autochtones, affirmées par leur expérience et leur proposition de « bien vivre », en considérant la Terre Mère comme un être vivant, avec lequel nous entretenons une relation indissociable de dépendance réciproque, complémentaire et spirituelle.

Pour faire face au changement climatique, nous devons considérer la Terre Mère comme source de vie et créer un nouveau système fondé sur les principes suivants :

- l'harmonie et l'équilibre entre tous et avec tout,
- la complémentarité, la solidarité et l'équité,
- le bien-être collectif et la satisfaction des besoins fondamentaux de tous en harmonie avec notre Terre Mère,
- le respect des droits de la Terre Mère et des droits de l'homme,
- la reconnaissance de l'être humain pour ce qu'il est et non pour ce qu'il possède,
- l'abolition de toutes les formes de colonialisme, d'impérialisme et d'interventionnisme,
- la paix entre les peuples et avec la Terre Mère.

Le modèle de développement que nous défendons n'est ni destructeur ni illimité. Les pays doivent nécessairement produire des biens et proposer des services afin de répondre aux besoins essentiels des populations, cependant ils ne peuvent en aucune manière poursuivre dans la voie du développement par laquelle les pays les plus riches créent une empreinte écologique cinq fois supérieure à celle que la planète peut supporter. À ce jour, sa capacité de régénération est déjà dépassée de 30%. En poursuivant la surexploitation de notre Terre Mère à ce rythme, il nous faudra deux planètes en 2030.

Dans un système d'interdépendances dont les êtres humains ne sont qu'une composante, on ne peut reconnaître de droits aux seuls êtres humains sans provoquer un déséquilibre global du système. Afin de garantir les droits humains et rétablir l'harmonie avec la nature, il est indispensable de reconnaître les droits de la Terre Mère et de rendre effective leur application.

Pour ce faire, nous proposons le projet ci-joint de *Déclaration universelle des droits de la Terre Mère* qui comprend :

- le droit de vivre et d'exister ;
- le droit d'être respectée ;
- le droit de régénérer ses capacités biologiques et de perpétuer ses cycles et processus vitaux libres de toute perturbation d'origine humaine ;
- le droit de préserver son identité et son intégrité en tant qu'ensemble composé d'êtres distincts, autorégulés et intimement liés entre eux ;
- le droit à l'eau comme source de vie ;
- le droit à la pureté de l'air ;
- le droit à la pleine santé ;
- le droit d'être libre de toute contamination, pollution et déchets toxiques ou radioactifs ;
- le droit de ne pas être génétiquement modifiée et transformée dans sa structure, ce qui menacerait son intégrité, sa vitalité et sa santé ;
- le droit à une réparation intégrale et rapide des violations — causées par l'activité humaine — des droits reconnus par cette Déclaration.

Notre projet commun vise à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre pour rendre effective l'application de l'Article 2 de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* qui prescrit de : « stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». En nous appuyant sur le principe des responsabilités historiques communes mais différenciées, notre projet est d'exiger des pays développés qu'ils s'engagent sur des objectifs quantifiés de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant d'en rapporter la concentration dans l'atmosphère à 300 ppm, limitant ainsi l'augmentation de la température moyenne globale à 1°C maximum.

En insistant sur l'urgence d'une action pour parvenir à mettre en œuvre ce projet commun, les pays développés devront s'engager, avec le concours des peuples, des mouvements et des nations, à diminuer réellement leurs émissions pour atteindre à court terme les objectifs fixés, soutenant ainsi notre projet de préserver l'équilibre du système climatique de la terre, conformément à l'objectif ultime de la Convention.

Cette « *vision partagée* » pour une « *coopération active sur le long terme* » ne peut se réduire, lors des négociations sur les changements climatiques, à l'établissement d'un seuil maximum de l'élévation de la température et de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, mais doit intégrer totalement et de manière équilibrée un ensemble de mesures portant sur les finances, les technologies, l'adaptation, l'accroissement des capacités, les modes de production, la consommation, ainsi que d'autres mesures essentielles telle que la

reconnaissance des droits de la Terre Mère, et ce, afin de rétablir l'harmonie avec la nature.

Pour assumer leur responsabilité historique, aussi bien ancienne qu'actuelle, les pays développés, principaux responsables du changement climatique, doivent reconnaître et honorer leur dette climatique, sous tous ses aspects, comme fondement d'une solution au changement climatique qui soit juste, efficace, scientifique. Dans ce contexte, nous exigeons des pays développés :

- qu'ils restituent aux pays en voie de développement l'espace atmosphérique actuellement occupé par leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela implique la décolonisation de l'atmosphère par le biais d'une réduction et d'une absorption de leurs émissions ;

- qu'ils assument les besoins et les coûts de transferts de technologie vers les pays en voie de développement compensant la perte de potentiel de développement due au fait de vivre dans un espace atmosphérique restreint ;

- qu'ils reconnaissent leurs responsabilités dans le déplacement de centaines de millions de personnes à la suite des changements climatiques qu'ils ont occasionnés, qu'ils abandonnent leurs politiques de quotas d'immigration et qu'ils offrent aux migrants une vie digne accompagnée de tous les droits en vigueur dans leurs pays d'accueil ;

- qu'ils assument la dette d'adaptation liée aux impacts du changement climatique dans les pays en voie de développement en leur fournissant les moyens de prévenir, de réduire et de pallier les dommages induits par leurs émissions excessives ;

- qu'ils honorent cette dette comme composante d'une dette bien plus vaste envers la Terre Mère en adoptant au sein des Nations Unies la *Déclaration universelle des droits de la Terre Mère* et en

l'appliquant.

Ceci ne vise pas seulement une compensation économique mais surtout la mise en œuvre d'une justice réparatrice — c'est-à-dire, d'une justice qui rende leur intégrité aux personnes et à tous les êtres qui constituent une communauté de vie sur terre.

Nous déplorons la tentative d'un groupe de pays d'annuler le Protocole de Kyoto qui reste en la matière le seul instrument juridique inaliénable contraignant les pays développés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nous signalons au monde que malgré les contraintes légales pesant sur les pays développés, leurs émissions ont augmenté de 11,2% entre 1990 et 2007, alors qu'elles devaient diminuer.

La consommation effrénée aux États-Unis a entraîné une augmentation de leurs émissions de GES de 16,8% entre 1990 et 2007, libérant en moyenne de 20 à 23 tonnes de CO<sup>2</sup> par an et par habitant, ce qui représente plus de neuf fois la moyenne des émissions par habitant du tiers monde et plus de vingt fois les émissions d'un habitant de l'Afrique subsaharienne.

Nous rejetons catégoriquement l'illégitime Entente de Copenhague, qui permet à ces mêmes pays développés de proposer des réductions insuffisantes d'émissions de gaz à effet de serre grâce à des accords, négociés au cas par cas et sur une base volontaire, qui portent atteinte à l'intégrité environnementale de la Terre Mère car ils conduiraient à une élévation de la température d'environ 4°C.

La prochaine *Conférence sur les changements climatiques* qui aura lieu en fin d'année au Mexique doit entériner l'amendement du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagements allant de 2013 à 2017, au cours de laquelle les pays développés devront s'engager à d'importantes réductions nationales d'au moins 50% par rapport aux niveaux de 1990, année de référence, sans y inclure les marchés du carbone ou autres systèmes déviants qui masquent l'inexécution de véritables réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Nous devons tout d'abord fixer un objectif pour l'ensemble des pays développés afin de déterminer ensuite l'attribution de quotas d'émission pour chacun d'entre eux, en fonction de leurs efforts respectifs, ce qui maintiendrait en vigueur le dispositif de réduction d'émissions du Protocole de Kyoto.

Les États-Unis d'Amérique, seul pays de la terre figurant à l'Annexe 1 n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto, ont une immense responsabilité devant tous les peuples du monde ; ils doivent s'engager à ratifier et à respecter le Protocole de Kyoto, et satisfaire aux objectifs de réduction d'émissions à l'échelle de l'ensemble de leur économie.

Nous, les peuples, avons le même droit à la protection face aux effets du changement climatique et nous rejetons l'idée d'une d'adaptation à ce changement au sens d'une résignation face aux conséquences des émissions historiques des pays développés, lesquels doivent adapter leur mode de vie et de consommation devant cette urgence planétaire. Nous nous voyons contraints de faire face aux effets du changement climatique, néanmoins, en considérant cette adaptation non comme



une contrainte mais comme un processus à suivre, ainsi que comme un outil pour contrecarrer ces effets, nous démontrons par là même qu'il est possible de vivre en harmonie en adoptant un mode de vie différent.

Il est nécessaire de constituer un *fonds d'adaptation* spécifique destiné à faire face au changement climatique, dans le cadre d'un dispositif financier administré et dirigé par les États de manière souveraine, transparente et équitable. Les impacts induits et leurs coûts dans les pays en voie de développement devront y être évalués ainsi que les besoins qui en découleront ; ce fonds enregistrera et vérifiera la participation des pays développés. De plus, il devra gérer un dispositif d'indemnisation couvrant les dommages dus aux impacts passés et futurs, la perte de potentiel, la réparation des dégâts liés aux événements climatiques extrêmes ou progressifs, les coûts supplémentaires qui pourraient survenir si notre planète venait à dépasser les seuils écologiques, ainsi que ceux liés aux effets qui entravent le droit au « bien vivre ».

L'Entente de Copenhague, imposée aux pays en voie de développement par certains États, en plus de proposer des moyens insuffisants, a pour objectif de diviser et d'opposer les peuples entre eux et constitue une tentative d'extorsion sur les pays en voie de développement en conditionnant l'accès aux fonds d'adaptation à la prise de mesures de mitigation. Qui plus est, il est inacceptable qu'au cours des processus de négociations internationales, on tente de hiérarchiser les pays en voie de développement selon leur vulnérabilité au changement climatique, engendrant ainsi des conflits, des inégalités et une ségrégation entre eux.

L'immense défi auquel nous devons faire face en tant qu'humanité pour endiguer le réchauffement climatique mondial et tempérer la planète ne sera remporté qu'en engageant une profonde transformation de l'agriculture en un modèle soutenable de production agricole paysanne ou autochtone/originaire, ainsi qu'en d'autres pratiques et modèles écologiques ancestraux qui contribueront à résoudre le problème du changement climatique et assureront la souveraineté alimentaire, comprise comme étant le droit des peuples à disposer de leurs propres semences, terres, eaux et production d'aliments, leur garantissant l'accès à une alimentation suffisante, variée et nutritive via une production locale culturellement appropriée, en harmonie et en adéquation avec la Terre Mère, tout en revalorisant la production autonome (participative, communautaire et partagée) de chaque nation et de chaque peuple.

Le changement climatique engendre déjà de graves conséquences sur l'agriculture et les modes de vie des peuples autochtones/originaires et des paysans du monde, conséquences qui, à l'avenir, ne pourront aller qu'en s'aggravant.

Le commerce agroalimentaire, de par son modèle social, économique et culturel de production capitaliste globalisée et sa logique de production alimentaire pour le Marché, sans égard pour le droit à l'alimentation, est l'une des causes principales du changement climatique. Ses outils technologiques, commerciaux et politiques ne font qu'exacerber la crise climatique et accroître la faim dans le monde. C'est pourquoi nous rejetons les *accords de libre-échange* et les *accords d'association* ainsi que toute forme d'application des *droits de la propriété intellectuelle* sur la vie, tout comme les offres technologiques intégrales actuelles (agrochimiques, transgéniques) et

celles qui représentent de fausses solutions (biocarburants, géo-ingénierie, nanotechnologies, technologie *Terminator* et similaires) qui ne feront qu'amplifier la crise actuelle.

Dans le même temps, nous dénonçons la manière par laquelle ce modèle capitaliste impose des mégaprojets d'infrastructures, envahit des territoires avec des projets extractifs, privatise l'eau et la transforme en marchandise, militarise les territoires, chasse les peuples autochtones et les paysans de leurs terres, fait obstacle à la souveraineté alimentaire et aggrave la crise socio-environnementale.

Nous exigeons que soit reconnu le droit de tous les peuples, des êtres vivants et de la Terre Mère, à l'accès à l'eau comme à sa jouissance et nous soutenons la proposition du gouvernement bolivien de considérer l'accès à l'eau comme un *droit humain fondamental*.

La définition de "forêt" incluant les plantations, employée lors des négociations de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, est inacceptable. Les plantations en monoculture ne constituent pas des forêts. En conséquence, pour toutes les négociations, nous exigeons une définition de la forêt qui intègre les forêts primaires, les forêts tropicales et la diversité des écosystèmes de la planète.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* doit être pleinement reconnue, appliquée et intégrée aux négociations sur les changements climatiques. La meilleure stratégie et la meilleure démarche pour éviter la déforestation, la dégradation des forêts primaires ou tropicales et en assurer la protection, consistent à reconnaître et à garantir les droits collectifs sur les terres et les territoires, surtout si l'on considère que la plupart de ces forêts

sont situées sur les territoires de peuples et de nations autochtones, de communautés paysannes ou traditionnelles.

Nous condamnons les mécanismes de marché tels que la REDD (*Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts*), ainsi que ses versions REDD+ et REDD++, qui violent la souveraineté des peuples, leur droit au consentement préalable, libre et éclairé, la souveraineté des États nationaux, les droits, us et coutumes des peuples tout comme les droits de la nature. Les pays pollueurs sont dans l'obligation de transférer directement les ressources économiques et technologiques indispensables à la restauration et à la sauvegarde des bois et forêts en faveur des peuples et des structures organiques ancestrales autochtones, originaires ou paysannes.

Il s'agira obligatoirement d'une compensation directe et complémentaire aux sources de financement auxquelles se sont déjà engagés les pays développés, en dehors du marché du carbone, et qui n'accomplira en aucun cas la fonction que remplissent les mécanismes de compensation de carbone (*offsets*).

Concernant les bois et forêts, nous demandons aux pays d'arrêter toutes initiatives locales fondées sur des mécanismes de marché qui avancent des résultats fictifs ou contraignants. Nous exigeons des gouvernements un programme mondial de restauration des forêts primaires et tropicales, dirigé et géré par les peuples, en utilisant des semences forestières, fruitières et florales d'origine locale. Les gouvernements doivent annuler les concessions forestières, œuvrer pour la conservation du pétrole sous terre et faire cesser d'urgence les exploitations d'hydrocarbures dans les forêts.

Dans le cadre des négociations, des politiques et des mesures visant à résoudre les défis posés par le changement climatique, nous exigeons des États qu'ils reconnaissent, respectent et garantissent l'application effective des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des peuples autochtones, et en particulier la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et la Convention 169 de l'*Organisation internationale du travail* (OIT), entre autres instruments juridiques pertinents. Nous demandons tout particulièrement aux États de reconnaître juridiquement la préexistence du droit que nous avons sur nos territoires, terres et ressources naturelles pour que perdurent et se consolident nos modes de vie traditionnels, contribuant ainsi à résoudre de manière effective le problème du changement climatique.

Nous demandons l'application pleine et effective du droit à la consultation, à la participation et au consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones dans tous les processus de négociation, d'élaboration et d'application des mesures relatives au changement climatique.

Actuellement, la dégradation environnementale et le changement climatique atteignent des niveaux critiques, dont les migrations internes et internationales constituent l'une des principales conséquences. Selon certaines études, on comptait environ 25 millions de migrants climatiques en 1995, à présent on en dénombre 50 millions, et pour 2050, on prévoit que 200 millions à un milliard de personnes auront été déplacées suite à des situations provoquées par le changement climatique. Les pays développés doivent assumer leur responsabilité auprès des migrants climatiques, en les accueillant sur leur territoire et en reconnaissant leurs droits fondamentaux par la signature de conventions internationales ayant adopté une même

définition du « migrant climatique », afin que tous les États en observent les termes.

Il faudra mettre en place un *Tribunal international des consciences* pour dénoncer, rendre publiques, recenser, juger et sanctionner les violations du droit des migrant(e)s, des réfugié(e)s et des déplacé(e)s aussi bien dans leur pays d'origine que dans leur pays de transit ou d'accueil, en identifiant clairement les responsabilités des États, des entreprises et autres acteurs.

Le financement actuel destiné aux pays en voie de développement pour le changement climatique, de même que la proposition avancée par l'Entente de Copenhague, sont dérisoires. Pour faire face au changement climatique dans les pays en voie de développement, les pays développés doivent s'engager à assumer un nouveau financement annuel d'au moins 6% de leur PIB, en plus de l'*Aide officielle au développement* et des aides d'origine publique. Ceci est tout à fait envisageable si l'on considère qu'ils consacrent une somme équivalente à leur défense nationale et qu'ils en ont consacré cinq fois plus pour sauver les banques et les spéculateurs de la faillite ; ce qui jette de sérieux doutes sur leurs priorités concernant le monde et sur leur volonté politique. Ce financement doit être direct, inconditionnel et ne doit porter atteinte ni à la souveraineté nationale ni au droit à l'autodétermination des communautés et des groupes humains les plus éprouvés.

Compte tenu de l'inefficacité du dispositif actuel, un nouveau système de financement devra être établi lors de la Conférence au Mexique, dont le fonctionnement sera placé sous l'autorité de la Conférence des Parties (COP) à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les*

*changements climatiques* (CCNUCC) laquelle rendra compte à cette dernière et sera dotée d'une représentation importante des pays en voie de développement, afin de garantir la tenue des engagements financiers des pays figurant à l'Annexe 1.

Il a été constaté que les pays développés ont augmenté leurs émissions durant la période 1990-2007 alors qu'ils avaient déclaré que les mécanismes de marché contribueraient substantiellement à leur réduction.

Le marché du carbone est devenu un commerce lucratif qui fait de notre Terre Mère une marchandise, il ne constitue donc pas une alternative pour affronter les changements climatiques, puisqu'il pille et saccage la terre, l'eau et la vie elle-même.

La récente crise financière a démontré que le Marché est incapable de réguler le système financier, qu'il est fragile et instable face à la spéculation et à l'émergence d'agents intermédiaires ; par conséquent, il serait totalement irresponsable de lui confier la protection et la préservation de l'espèce humaine et celle de notre Terre Mère.

Nous jugeons inadmissible que lors de négociations en cours on envisage la création de nouveaux dispositifs qui amplifieraient et favoriseraient le marché du carbone, alors que les dispositifs existants n'ont jamais résolu le problème du changement climatique et qu'ils n'ont jamais donné lieu à des actions concrètes et directes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est indispensable d'exiger l'exécution des engagements pris par les

pays développés en matière de développement et de transfert technologique au sein de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, ainsi que de rejeter la “vitrine technologique” mise en avant par les pays développés, qui ne font que mercantiliser la technologie. Il est fondamental d’établir des orientations pour la création d’un mécanisme multilatéral et pluridisciplinaire de contrôle participatif, de gestion et d’évaluation permanente des échanges de technologies. Ces technologies doivent être utiles, non polluantes et socialement adéquates. De même, il est fondamental d’affecter un fonds au financement et à l’inventaire des technologies appropriées et libres de droits de propriété intellectuelle, notamment celles dont les brevets doivent passer du monopole privé au domaine public et devenir librement accessibles et à bas coût.

La connaissance est universelle et ne saurait en aucun cas être un objet de propriété ou d’usage privés, de même que ses applications technologiques. Il incombe aux pays développés de partager leur technologie avec les pays en voie de développement, d’y établir des pôles de recherche — pour que ces derniers puissent créer et innover dans le domaine technologique — ainsi que de défendre et d’encourager son développement et sa mise en œuvre en faveur du « bien vivre ». Afin d’en finir avec la destruction de la planète, le monde doit recouvrer, apprendre et réapprendre les principes et les approches de l’héritage ancestral des peuples originaires, les connaissances et pratiques ancestrales, et renouer avec la spiritualité en rétablissant le « bien vivre » en cohésion avec la Terre Mère.

Constatant le manque de volonté politique des pays développés à s’acquitter véritablement de leurs obligations et engagements contractés à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les*



*Changements Climatiques* et le Protocole de Kyoto, et devant l'inexistence d'une instance juridique internationale capable de prévenir et de sanctionner les délits et crimes climatiques et environnementaux portant atteinte aux droits de la Terre Mère et de l'humanité, nous demandons que soit créé un *Tribunal international de justice climatique et environnementale*, doté d'une compétence juridique contraignante, afin de mettre en garde, de juger et de sanctionner les États, les entreprises et les personnes qui, par action ou par omission, polluent et suscitent le changement climatique.

Il faudra soutenir les États qui présenteront des recours auprès de la *Cour internationale de justice* à l'encontre des pays développés qui ne respectent pas leurs engagements conformément à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et le Protocole de Kyoto, y compris leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous prions instamment les peuples de proposer et de promouvoir une réforme en profondeur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin que tous les États membres honorent les décisions du *Tribunal international de justice climatique et environnementale*.

L'avenir de l'humanité est menacé et nous ne pouvons accepter qu'un groupe de dirigeants des pays développés veuille décider pour tous les autres pays, comme ils ont déjà tenté de le faire lors de la Conférence des Parties à Copenhague. Une telle décision incombe à tous les peuples. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser un *référendum mondial*, un plébiscite ou une consultation populaire, sur le thème du changement climatique qui nous consulterait tous sur :

- le seuil de réduction des émissions auquel sont tenus les pays

développés et les transnationales ;

- le financement que doivent fournir les pays développés ;
- la création d'un *Tribunal international de justice climatique et environnementale* ;
- la nécessité d'une *Déclaration universelle des droits de la Terre Mère* ;
- et la nécessité de remplacer l'actuel système capitaliste.

Ce *référendum mondial*, plébiscite ou consultation populaire, sera le fruit d'un processus de préparation qui assurera le succès de son déroulement.

Afin de coordonner notre action internationale et de mettre en œuvre les conclusions du présent « Accord des peuples », nous appelons à la constitution d'un *Mouvement mondial des peuples pour la Terre Mère*, fondé sur les principes de complémentarité et de respect à l'égard de la diversité d'origine et d'opinion de ses membres, et constitué en une vaste plateforme démocratique pour la coordination et l'organisation des actions au niveau mondial.

À cette fin, nous adoptons le plan d'action mondiale ci-joint pour qu'au Mexique, les pays développés figurant à l'Annexe 1 respectent le cadre légal en vigueur et réduisent de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre, et que l'on y adopte les différentes propositions de cet Accord.

En conclusion, nous convenons de tenir en 2011 la II<sup>e</sup> *Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère*, qui marquera une étape de ce processus de construction

du *Mouvement international des peuples pour la Terre Mère* et servira de réponse aux conclusions de la *Conférence sur les changements climatiques* qui se tiendra en fin d'année à Cancún, au Mexique.